

par Jacques Désy

Une équipe nationale, des équipes régionales, des *militants aguerris et dévoués*

« À la **Centrale des syndicats démocratiques (CSD)**, nous avons toujours eu la ferme conviction qu'un syndicat est non seulement un besoin, c'est aussi un choix, un droit et un pouvoir. »

Favoriser l'accès à la syndicalisation demeure une préoccupation de tous les instants. Un syndicat n'est pas une recette miracle, mais plutôt un outil indispensable que choisissent de se donner des groupes de travailleurs de tous les milieux de travail afin de trouver des solutions à des préoccupations communes.

Les militants de la Centrale ainsi que son personnel affecté à la syndicalisation apportent toute l'information et le soutien requis aux groupes de travailleurs qui désirent se syndiquer, mais également aux groupes déjà syndiqués qui souhaitent joindre les rangs de la CSD.

La législation, tant québécoise que canadienne, ne reconnaît pas à tous les mêmes droits en matière de syndicalisation. D'ailleurs, les lois visant à limiter l'accès à la syndicalisation de même que celles visant à affaiblir les accréditations font que, plus que jamais, les travailleurs doivent faire valoir leurs droits, et plus que jamais, la CSD met tout en œuvre pour créer de nouvelles structures, pour développer de nouvelles avenues, permettant de regrouper ces personnes pour lesquelles les lois ne reconnaissent pas un droit formel à la syndicalisation. Des syndicats forts permettent un meilleur et un plus grand rapport de force.

Préoccupations	Avec un syndicat	Sans syndicat
Dignité, droit et respect	Doit être appliqué en tout temps	Seulement si le patron aime bien le salarié
Salaires et autres compensations	Clairement définis dans la convention collective	SECRET – Chaque travailleur en convient avec la direction
Augmentations de salaires	Négociées collectivement	Le favoritisme est souvent le critère déterminant
Congédiement injustifié	Le syndicat vous défendra devant les différentes instances	Vous êtes laissés à vous-mêmes
Problèmes au travail	Vous serez écoutés et entendus, grâce notamment au processus de grief	La façon de faire de l'employeur
Droit d'ancienneté	La plupart des conventions collectives reconnaissent les années de service	Ces droits n'EXISTENT PAS
Règlements	Demeurent constants	Changent constamment
Représentation dans les dossiers sociaux majeurs	Travaille pour que les lois et règlements contribuent à l'amélioration des conditions de travail	Sans porte-parole, sans voix...

Relativement à la stratégie de croissance de la CSD, le travail se poursuit selon les balises fixées dans le plan d'action, qui table sur l'harmonisation des actions entreprises par les équipes régionales ainsi que par l'équipe nationale à la syndicalisation.

La stratégie de développement, telle qu'on la connaît aujourd'hui, a pris son envol

en 1999 et avait alors comme mission principale de dépister des groupes potentiellement syndicaux. Outre les coordonnateurs régionaux, responsables des équipes de militants à la syndicalisation, cette année-là la CSD innove en accueillant l'équipe nationale. Depuis, une vingtaine de personnes militantes ont été amenées à travailler en équipe, à

développer une expertise et des compétences visant à appuyer le travail accompli en région. Un objectif commun les a toujours inspirés « *former de meilleurs militants et militants dans les régions et promouvoir les valeurs profondes de la Centrale, dont l'autonomie et la démocratie.* »

Une équipe forte et dynamique

SECTION RÉGIONALE

Les coordonnateurs régionaux:

Marc Langlois, Montmagny – Bas-Saint-Laurent

Jean-Luc Harel, Québec

Jean-Rock Larouche, Saguenay – Lac Saint-Jean

Denis Vigneault, Estrie

Wayne Wilson, Montréal

Michel Boulanger, Centre-du-Québec

SECTION NATIONALE

Réjean Audy, coordonnateur de la région Richelieu-Yamaska et anciennement du **Syndicat national de l'amiante d'Asbestos**

René Poitras, coordonnateur de la région de la Beauce

Jocelyn Gélinas, coordonnateur de la région Mauricie et anciennement du **Syndicat des salariés du Proviso des Récollets**

Martin L'Abbée, anciennement du **Syndicat des employé-e-s du Complexe La Cité - CSD**

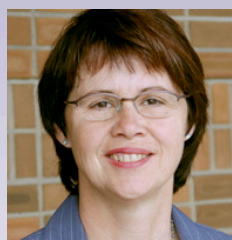
Militants libérés à temps plein pour l'équipe nationale à la syndicalisation



Jimmy Joubert
(Syndicat des salariés du meuble de Bellechasse – CSD)



Lyne Gauthier
(Syndicat des salariés de Rona l'entrepôt – CSD)



Ginette Provençal
(Association des employés du textile de Sherbrooke inc. – CSD, CS Brooks et Tissages Sherbrooke)

Aider quelqu'un à améliorer ses conditions de travail et de vie

Malgré les statistiques démontrant que le taux de syndicalisation au Québec est très en avance comparativement au reste du Canada et surtout aux États-Unis, le fait demeure qu'il reste toujours beaucoup de groupes de travailleurs qui n'ont pas le loisir de profiter des protections qui leur sont conférées par les diverses lois du travail. « *Aider quelqu'un à améliorer ses conditions de travail et de vie sera toujours au centre des préoccupations de la CSD pour laquelle égalité, démocratie, justice, équité, autonomie et solidarité sont des valeurs inspirantes guidant et motivant ses actions pour faire évoluer et changer les choses.* »

À titre d'exemple, voici un des avantages indéniables d'être syndiqué. Sur le plan du salaire, l'avantage est indéniable. Le salaire médian, salaire qui sépare un groupe en deux (une moitié gagne plus que le salaire médian alors que l'autre moitié gagne moins), était de 19,23 \$ l'heure en 2004, tandis que celui des non-syndiqués se situait à 13,83. De plus, on constate que les écarts de salaire sont beaucoup moins élevés dans le groupe des syndiqués que dans celui des non-syndiqués. Ce qui signifie que certains non-syndiqués font monter la moyenne sans nécessairement que le sort de l'ensemble ne s'améliore. En ce qui a trait aux avantages sociaux (régimes d'assurance-maladie, soins dentaires, retraite, etc.), les écarts sont également très grands en faveur des salariés syndiqués.

Pourquoi se syndiquer avec la CSD

- ✓ Pour ne plus être seul face à l'employeur
- ✓ Pour vous faire respecter
- ✓ Pour éliminer le favoritisme
- ✓ Pour améliorer vos conditions de travail par la négociation collective
- ✓ Pour participer aux décisions dans votre milieu de travail
- ✓ Parce qu'à la CSD, ce sont les MEMBRES qui décident ☺